

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°26/2024

5-7

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 004-210400131-20240411-2024DCM26-DE

---- L'an deux mille vingt-trois
le **11 avril 2024** à 18 heures 15 minutes
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire
--- Date de la convocation : 4 avril 2024

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth et WALCZAK Franck.**

3 absents excusés : **SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves et WEBER Hélène.**
2 absents : **ISNARD Wilfried et MARTINELLI Nicolas.**
1 pouvoir : **LATIL Yves à DELMAERE Christian et WEBER Hélène à TURCAN Nicole.**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**


**OBJET : PRISE DE COMPÉTENCE DE LA CCJLVD RELATIVE
A « ÉTUDE CENTRE DE SANTÉ »**

---- La Communauté de communes étudie la faisabilité d'un centre de santé afin de pallier à la pénurie de médecins et ainsi attirer des praticiens souhaitant exercer leur métier autrement. Le salariat représente en effet une alternative intéressante pour les médecins qui souhaitent réaliser des horaires plus en adéquation avec le temps de travail moyen actuel. Par ailleurs, cette solution leur permet de se consacrer à la pratique de la médecine, le volet administratif et les locaux étant gérés par la collectivité.

--- Afin de pouvoir réaliser cette étude de faisabilité, la Communauté de communes doit avoir la compétence adéquate. Les membres du conseil communautaire ayant décidé à l'unanimité de prendre la compétence « étude sur la création d'un centre de santé », il est désormais demandé aux communes de bien vouloir délibérer pour statuer sur cette prise de compétence.

--- Il s'agit pour l'instant de délibérer pour étudier le projet et ses éventuelles alternatives. La création effective d'un centre de santé sera fonction des résultats de l'étude et ne se fera qu'après vote des conseillers communautaires et prise de la compétence concernée.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

 **VALIDE** le transfert de la compétence relative à l'étude pour un centre de centre à la communauté de commune Jabron Lure Vançon Durance.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT